



**TOTAL S.A.**  
**Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des  
Marchés Financiers**

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale</b>
31 juillet 2016	2 503 371 652	2 530 643 444

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 503 371 652 actions s'élève à 2 741 896 002 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée Générale en vertu de l'article L.233-31 du Code de commerce,
- de 10 590 022 droits de vote correspondant aux 10 590 022 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L.225-111 et L.225-210 du Code de commerce.